



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques**

Trente-quatrième session

Genève, 6-8 décembre 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session^{*}, ^{}, ^{***}**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 6 décembre 2017 à 14h30

1. Adoption de l'ordre du jour.

* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/67/Add.1. La date limite de soumission des documents pour le sous-comité SGH est le 13 septembre 2017. La date limite de soumission des documents pour les deux sous-comités (TMD et SGH) est le 1 septembre 2017.

** Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc4/c4age.html>). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

*** Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne avec le système d'enregistrement en ligne pour les réunions sur le site web de la CEE-ONU (<https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=Og9pz7>). A leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir un badge auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.

2. Critères de classification et communication des dangers y relatifs:
 - a) Travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (TMD) sur des questions intéressant le Sous-Comité SGH;¹
 - b) Révision du chapitre 2.1;
 - c) Dangers d'explosion des poussières;
 - d) Utilisation de méthodes d'expérimentation non animales pour le classement des dangers pour la santé;
 - e) Questions pratiques de classification;
 - f) Danger par aspiration;
 - g) Nanomatériaux;
 - h) Autres questions.
3. Questions relatives à la communication des dangers:
 - a) Étiquetage des petits emballages;
 - b) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence;
 - c) Utilisation des « plages de proportion » : révision du paragraphe A4.3.3.2.3 de l'annexe 4;
 - d) Autres questions.
4. Mise en œuvre du SGH:
 - a) Élaboration d'une liste des produits chimiques classés conformément au SGH;
 - b) Rapports relatifs à l'état de la mise en œuvre;
 - c) Coopération avec d'autres organes ou organisations internationales;
 - d) Autres questions.
5. Mise au point de directives pour l'application des critères du SGH.
6. Renforcement des capacités.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

¹ Les participants aux travaux du Sous-Comité SGH qui ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité TMD sont invités à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci discute des dangers physiques en tant que centre de liaison SGH (voir ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)). Lors de sa cinquante-deuxième session (27 novembre-6 décembre 2017), le Sous-Comité TMD, abordera les questions relatives aux GHS sous le point 10 de son ordre du jour provisoire (voir ST/SG/AC.10/C.3/103 pour plus de détails). Les délégués du Sous-Comité SGH intéressés à participer aux travaux du Sous-Comité TMD sur ces questions doivent s'inscrire pour les sessions des deux sous-comités.